



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Dordogne

Question écrite n° 38827

Texte de la question

Saisi par la délégation UGSP-CGT, M Andre Lajoinie appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation qui prevaut a la prison de Mauzac. Outre que plus de quarante places de cet etablissement demeurent inoccupees en permanence, ce qui est choquant au regard de la surpopulation penale, il semble que la direction de cet etablissement se refuse a resoudre des problemes touchant tant les personnels que le fonctionnement meme de l'etablissement. C'est ainsi qu'un portail continue, depuis dix-huit mois, d'etre ferme par une simple chaine, faute de la pose d'une serrure electrique. De plus, l'affectation des personnels ne semble pas etre effectuee uniquement selon les criteres de bon fonctionnement du service. Des personnels theoriquement affectes a la detention sont detournes de leur mission. En consequence, un seul gardien assure la surveillance de la promenade du quartier disciplinaire, en violation des regles elementaires d'efficacite et de securite. De plus, la direction de l'etablissement se refuse a donner suite aux revendications du personnel portant sur l'amelioration des conditions de travail. En consequence, il lui demande de prendre les mesures necessaires afin de debloquer la situation sur l'ensemble de ces points dans l'interet du personnel et de la bonne marche de cet etablissement penitentiaire.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38827

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1404